

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2013/05/28-14

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 mai 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les notes d'orientation du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche relatives à la mise en place des chaires entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche en date du 9 décembre 2008 et du 20 janvier 2010,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 janvier 2013 portant sur le taux d'attribution de la PES aux titulaires de chaires mixtes,

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 21 mai 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Accompagnement financier des chaires mixtes Université/EPST

Le conseil d'administration approuve l'attribution d'une dotation annuelle de 10 000 € aux unités d'accueil de lauréats de chaires mixtes EPST/Université pendant la période définie dans le cadre de la convention établissant le partenariat entre l'organisme et l'université.

Cette délibération est adoptée par 23 voix pour et 6 voix contre.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 28 mai 2013


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

